



PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 09 JUILLET 2024 à 18h00

Présents : BARLET Christine, RAY Agnès, GIROD Etienne, MAROT Patrick PONTUS Franck, PUPUNAT Paul,

Excusé : /

Secrétaire de séance : RAY Agnès

Convocation : 03 juillet 2024

Ordre du jour

- 1 - Approbation du procès-verbal du 02 avril 2024
- 2 - Arrêtés du Maire
- 3 - Acquisition maison place du cadran solaire
- 4 – SIEA : Modification des statuts
- 5 – SIEA : Compétence éclairage public recours au fonds de concours
- 6 – SIEA : Validation du schéma directeur recharge véhicules électriques dans le cadre d'une prestation de service
- 7 – SIEA : Groupement de commandes infrastructures recharge véhicules électriques
- 8 – Défibrillateur
- 9 – Choix logo de la commune
- 10 – Indemnités annuelles élus
- 11 – Demande subvention ADAPA
- 12 – Questions et informations diverses

Monsieur le Maire demande une minute de recueillement en la mémoire d'Alain Garbe, conseiller municipal décédé le 01 juin 2024.

1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le Conseil Municipal du 02 avril 2024.

2 : ARRETES DU MAIRE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal des arrêtés pris depuis la dernière réunion :

- 2024_A005 Bistrot du Pichet : stationnement foodtruck « chez Vaness' »
- 2024_A006 CAR : Autorisation buvette randonnée pédestre (annulée)
- 2024_A007 Tour Valromey Organisation : réglementation circulation 11 juillet
- 2024_A008 Tour de l'Ain : réglementation circulation 15 juillet
- 2024_A009 Bistrot du Pichet : stationnement foodtruck « le petit miam »
- 2024_A010 Bistrot du Pichet : stationnement foodtruck « papy crêpes »
- 2024_A011 Fin bail logement de fonction de la poste au 30/09/2024
- 2024_A012 Arrêté de mise a la retraite de Mme NEEFS Dominique
- 2024_A013 CAR : Buvette 13 juillet fête de l'été
- 2024_A014 CAR : Réglementation circulation 13 juillet 2024

3 : ACQUISITION MAISON PLACE DU CADRAN SOLAIRE (Del 2024_20)

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'après avoir pris contact avec les propriétaires du bâtiment cadastré AB 086 situé Impasse de la ranche à Bolozon, Mme BARDET-ARATA Julie et M Bardet Joan, ce bien d'une surface de 93 m² serait à vendre au prix de 10 000 euros. Il pourrait servir de salle de stockage des tables et chaises et l'ancienne salle de classe du bâtiment de la Mairie, libérée, pourrait devenir une annexe de la salle polyvalente, ou salle de réunion.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité l'achat du bâtiment cadastré AB 086 pour 10 000 euros.

4 : SIEA : MODIFICATION DES STATUTS (Del 2024_21)

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts du SIEA afin de permettre la réalisation de prestations de services au bénéfice des communes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE la modification des statuts du SIEA.

5 : SIEA : COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC ; RECOURS AU FONDS DE CONCOURS (Del 2024_22)

Le SIEA a modifié ses statuts par délibération du 13 avril 2018 afin de définir les nouvelles modalités des quotes-parts contributives des communes pour mettre un terme au mécanisme de versement des fonds de concours.

Suite à cette modification statutaire, les travaux d'éclairage public réalisés par le SIEA ont eu pour conséquence l'imputation par les communes sur leur section de fonctionnement. Dorénavant les communes pourront imputer en investissement, par le biais du mécanisme des fonds de concours, assimilés à des subventions d'équipement, les dépenses relevant d'opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le recours au mécanisme du fonds de concours et l'inscription des dépenses en section d'investissement et s'engage à inscrire les dépenses au budget.

6 – SIEA : Validation du schéma directeur recharge véhicules électriques dans le cadre d'une prestation de service (Del 2024_23)

Le SIEA propose dans le cadre d'une prestation de services une convention pour l'installation d'infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE). M le Maire propose de signer cette convention qui n'engage pas la commune.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité

7 : SIEA : GROUPEMENT DE COMMANDES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES ET FONDS DE CONCOURS (Del 2024_24 et 2024_26)

Les obligations réglementaires imposent aux collectivités possédant des parcs de stationnement de plus de 20 places, la mise en place d'équipements Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE) pour le 1er janvier 2025.

Le SIEA souhaite mettre ses compétences et son expertise sur le sujet, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, au profit des acheteurs publics de l'Ain dont les communes.

M le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'IRVE et de signer une convention de groupement de commandes, sans pour autant engager la commune et bénéficier le cas échéant d'un fonds de concours.

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité l'adhésion au groupement de commandes du SIEA (Del 2024_24) et au mécanisme du fonds de concours (Del 2024_26).

8 : DEFIBRILLATEUR

La société Schiller nous fait part que le défibrillateur situé à la gare a été installé en 2014 et que la durée de vie est en moyenne de 10 ans. La batterie a été remplacée le 05 mars dernier (301.20 €), un devis de 963.60 euros est proposé en remplacement avec reprise de l'ancien appareil.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attendre la maintenance prévue en 2025 pour faire un diagnostic plus précis de l'état du défibrillateur.

9 : CHOIX DU LOGO DE LA COMMUNE

Lors du Conseil municipal du 12 mars dernier le conseil municipal a décidé de choisir PDB pour la création d'un logo pour la commune (le Maire n'a pas participé au choix du prestataire). Après un premier choix validé par les élus M le Maire présente deux versions envisageables ainsi que 3 versions colorées. Il est demandé au Conseil municipal de choisir le logo définitif.

Le Conseil Municipal à l'unanimité choisi le logo avec écriture couleur brique.

10 : INDEMNITES ANNUELLES DES ELUS

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Les communes sont concernées (article L. 2123-24-1-1 du CGCT) et doivent établir chaque année un état récapitulatifs des indemnités brutes perçues par les élus.

Fonction	2022 Trimestriel	2022 Annuel	2023 Trimestriel	2023 Annuel
Maire	3 079.53	12 109.84	3 125.72	12 410.50
1 ^{er} adjoint	1 195.58	4 701.46	1 213.52	4 818.20
2 ^{ème} adjoint	1 195.58	4 701.46	1 213.52	4 818.20
Total	5 470.69	21 512.76	5 552.76	22 046.90

Cotisations patronales 2022 : 903.54 € et 2023 925.96 €

Le conseil municipal prend acte des montants versés.

11 : DEMANDE SUBVENTION ADAPA (Del 2024_25)

L'association départementale d'aide aux personnes de l'Ain (ADAPA) sollicite une subvention pour 2024. Ils interviennent sur le village pour un bénéficiaire et pour une prestation totale de 88 heures. Pour rappel la commune a prévu au compte 65748 un montant de 4 000 euros et 2 300 euros ont déjà été versés.

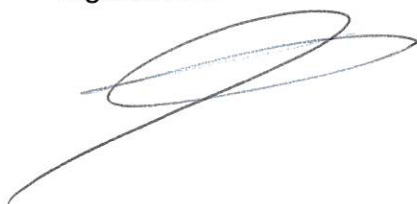
Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 150 euros à l'ADAPA.

12 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire fait part au Conseil municipal des remerciements de la banque alimentaire de l'Ain et des restaurants du cœur pour la subvention versée.
- Tous les habitants et leur famille sont invités à la cérémonie du dimanche 14 juillet à 11h30.
- Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, la commune a acheté un porte-voix.
- Cette année le spectacle de Noel des enfants sera organisé avec la commune de Cize le 06 décembre et le repas de Noel le lendemain samedi 07 décembre au gîte comme habituellement. Le repas des aînés est prévu le vendredi 13 décembre.
- Dolores Bisval quittera la Gîte « Au temps des Amours » fin juillet.
- Mme Eynaud ne souhaite plus que les conteneurs de la commune soient stockés à cheval sur son terrain et demande à ce qu'ils soient déplacés.
- La Mairie sera fermée à compter du mardi 06 aout 2024, réouverture le mardi 27 aout 2024.
- L'agence postale fermera définitivement le samedi 24 aout, Mme NEEFS Dominique sera en congés puis en retraite à compter du 01 octobre 2024.
- Le prochain conseil municipal est programmé mardi 24 septembre à 18h00.

Fin de la réunion à 19h30

La Secrétaire
Agnès RAY



Le Maire,
Etienne GIROD

